

KERPLOUZ OU TALHOUET-SALO

ORIGINE DE LA SEIGNEURIE DE TALHOUET SALO

TALHOUET SALO était un hameau, situé sur la rive gauche de la Rivière d'Auray non loin du port de St Goustan, comprenant un château et une tenue (*ou ferme*) de quelques chaumières, et qui appartenait à Pluneret jusqu'à juin 1865 . Cette dénomination, d'origine bretonne se traduit par « *Château près du bois* » Le mot *Sal*, du vieux breton, désigne une *maison noble* et *Talhouet* veut dire *devant le bois* Peut-être, peut-on en déduire que les rives de la Rivière d'Auray étaient autrefois plus boisées qu'elles ne le sont aujourd'hui. ? La dénomination couramment utilisée dans les différents documents et aussi par la population était celle de Le Salo.(= *pluriel de Sal*)

Ci-contre, un extrait de la carte de Cassini, (1714-1784), cartographe officiel du Roi, Louis XV.

Cette carte nous montre le Salo situé sur la rive gauche de la Rivière d'Auray au sud de St Goustan.

D'après certains auteurs, Talhouet-Salo aurait été une dépendance de la vaste et puissante seigneurie de Largouet (1) en Elven et était domaine de la famille des Talhouet de Keravéant ou Keravéon.

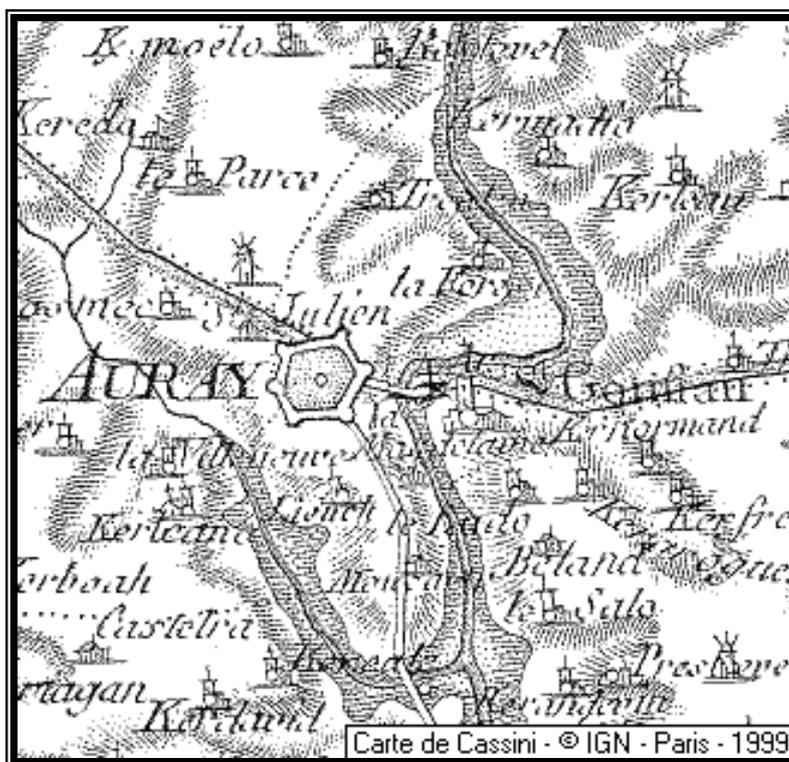
Les Talhouet de Keravéant dont les terres se trouvaient en Erdeven, se disaient seigneurs temporels de Pluneret et fondateurs de l'Eglise de Pluneret . Ils jouissaient de prérogatives qui par la suite passèrent aux titulaires successifs de la seigneurie du Salo.

Ces privilèges consistaient, entre autres, en tombe, enfeu (2), banc à queue , vitrail, dans la chapelle St Jean de l'ancienne église de Pluneret. Des Chevaliers de Malte de la famille des Keravéant auraient été ensevelis dans cette chapelle St Jean en des temps des plus reculés.

(1) En effet le Seigneur de Talhouet Salo devait au Roi des taxes qu'il acquittait « par la main du chastelain de la Seigneurie de Largouet » **H Du Halgouet**

(2) **Enfeu** : cavité dans le mur d'une chapelle pour servir de sépulture.

REMARQUE Le terme KERPLOUZ dans ce récit, désigne une petite tenue située à un km environ au nord du Salo et comprise dans le fief. C'est en 1900 que le domaine actuel prendra le nom de Kerplouz. L'ancien Kerplouz sera appelé : « La Maison Rouge »



Carte de Cassini de la région d'Auray.
Le Salo se devine en bas et à droite, sur la rive de la Rivière d'Auray

LES CHATELAINS de TALHOUET SALO

Les Familles nobles qui se succédèrent sur ce fief du Salo nous sont assez bien connues. Tout d'abord, la **famille d'Ust**, originaire de la région de Guérande.. Cinq générations de cette famille ont habité le château de Talhouet Salo entre 1426 et 1560 . Un certain **Jean d'Ust** participe à la réformation des fouages (1) en 1448. Il est d'ailleurs exempté de cette taxe féodale en tant que châtelain de Talhouet Salo. Jean d'Ust décéda en 1450.

Lui succédèrent son fils **François**, puis **Jehan**, petit fils de François. Jehan est qualifié de « *Noble et puissant Jehan, Seigneur d'Ust, du Molane et de Talhouet Salo* » Jehan rendit hommage au Roi en 1495.

A Jehan succéda **Olivier** qui rendit aveu (2) à la Cour des Comptes en 1519.

Marie d'Ust, fille d'Olivier et son époux **Pierre de Kercabus** font aveu de leur domaine en 1560. Leur fille, **Françoise de Kercabus** se marie en 1576 avec **René de Callon** qui connaîtra un sort tragique . La famille de Kercabus, était elle aussi originaire de la région de Guérande...

Leur fils, **Jean de Callon** se marie avec Suzanne Robelot et meurt en 1601 sans héritier. Le fief du Salo revient de nouveau dans la famille d'Ust en la personne de **Jeanne d'Ust dame de Ranlieu**, mariée en 1600 à St André des Eaux, avec **Jehan de la Bourdonnaye**, apparenté à la famille de Callon, lui aussi venant de la région de Guérande

Jehan de la Bourdonnaye ne séjourna pas longtemps à Auray, (*si même il y séjourna ?*) L'ancien château du Salo avait été détruit vers 1597, aussi préféra-t-il résider dans son propre château de Ranlieu près de Guérande. Au décès de Jeanne en 1609, sa soeur **Françoise d'Ust** hérita du Salo. Françoise était déjà mariée avec Vincent du Bobénil depuis le 30 août 1562. Le Salo passa donc à la famille **Du Boberil : Vincent, Jacques**, puis **Jean** (+1639) qui vendit le domaine à Olivier de Gouvello en 1616.

Les parents d'Olivier, Pierre de Gouvello (1602-1660) et Marguerite Geoffroy, possédaient un terrain où fut édifié le manoir de Moncan. Ce manoir existe toujours sur la rive droite de la Rivière d'Auray.

Olivier de Gouvello, et son épouse Anne Guido(1574-1627), achetèrent une terre dans la paroisse de Mendon, ce qui leur permit d'ajouter à leur nom celui de Keriolet. Olivier avait déjà acheté en 1616 une tenue au village de Keranna.(3) : « *5 novembre 1616 Messire Alain de Coetsal vend à Messire le Gouvello de Keriolet le lieu Peupert en Plunéret ...plus une tenue et loge au village de Keranna relevant en proche fief du Roi notre sire* »(4) Ces quelques lignes établissent que le village de Keranna et ses terres font partie du domaine royal.

Olivier de Gouvello de Keriolet et son épouse eurent quatre enfants : 3 filles, Françoise, Perrine et Jacqueline et un garçon , Pierre. **Françoise**(1599-vers 1637) hérita du fief de Talhouet Salo en 1619, à l'occasion de son mariage avec Julien de Coetro.

(1) *Fouages : taxes féodales prélevées sur les maisons et foyers*

(2) *Aveu : déclaration que fait un Seigneur de toutes ses possessions au Duc ou au Roi ;*

(3) *Keranna : aujourd'hui Ste Anne d'Auray*

(4) *Relevé par H. Du Halgouet*

Pierre est le fameux Pierre de Keriolet, né à Auray en 1602, qui se fit une sulfureuse réputation par les débordements innombrables de sa conduite. Son père, Ollivier décéda en 1629. Pierre se trouvait alors à Paris et au dire de ses biographes, manifesta une grande joie à cette nouvelle ... Sans doute pensait-il à l'héritage ? Craignant que sa famille, ne le prive de sa part d'héritage, Pierre imagina de se faire huguenot. Il pensait ainsi profiter de la protection d'amis huguenots bien placés, en cas de procès intenté à sa famille. Le château de Kerlois et ses dépendances en Pluvigner lui furent finalement attribués. et du coup il se refit catholique. !

Plus tard, en 1636, à l'occasion d'une visite qu'il fit aux possédées de Loudun, Pierre se convertit sincèrement, devint prêtre, et mena une vie édifiante de charité et de pénitences héroïques. Il mourut le 8 octobre 1660 au couvent des Carmes à Keranna. Ses restes reposent dans la basilique de Ste Anne d'Auray.

(«Vie de Pierre de Keriolet» par H. du Halgouet)

Françoise de Gouvello de Keriolet, épousa en 1628, en secondes noces, **Jean de Marin de Moncan**. Par ce mariage, la seigneurie de Talhouet Salo revint à la famille de Moncan, originaire du Languedoc. Jean était capitaine dans le régiment de Champagne et gentilhomme ordinaire à la cour du Roi. **Jean de Marin de Moncan**(+1637), se disait « Seigneur de Moncant et Beauvoisin en Languedoc, de Kerlois en Pluvigner, de Talhouet Salo en Plunéret, de Surlé, de Chastelet en Héric et d'Anglé »

Le successeur de Jean fut son fils **René de Marin de Moncan**, conseiller au Parlement (1683 à 1705), marié le 15 août 1654 avec Marguerite Chohan de Coetcandec de Grand Champ. En 1658, nous le voyons défendre âprement ses droits et prééminences dans l'église de Plunéret, privilèges qui dataient du début du 15^e siècle et transmis de génération en génération chez les possesseurs de Talhouet Salo. Ces privilèges avaient été délaissés par la famille de Callon, peut être parce que cette famille avait embrassé la religion protestante. Ces prééminences furent revendiquées par le seigneur de Quenhuen. Celui-ci perdit le procès qu'il avait intenté aux Moncan. René acheta en 1679, les terres et le manoir de Bransquel (I) en Pluneret, aux héritiers de Sébastien de Rosmadec, Seigneur du Plessis Josso.

François Louis de Marin de Moncan né en 1655, conseiller au Parlement de Bretagne, « Chevalier, Seigneur de Moncan, Talhouet, Bransquel, Kerlois, et autres lieux », succéda à son père René, se maria en 1691 avec Gillette Marie du Loz Dame de Beaulieu Ils eurent trois fils : Jean Baptiste, Claude François et François Julien.

Jean Baptiste de Marin de Moncan, maître de camp, et Chevalier de St Louis, recueillit l'héritage paternel, qu'il vendit le 1^{er} juin 1737 à son frère **Claude François**. Jean Baptiste partit en Languedoc et commanda cette province pour le compte du Roi.. Claude François, capitaine dans les Gardes Françaises avait épousé Marie Jeanne de Trois Valais le 3 février 1723, à Messy (Seine et Marne).

Leur fils, **Joseph Louis Hyacinthe de Marin de Moncan**, né le 20 septembre 1726, et décédé en 1781, hérita, des terres de Moncan, Talhouet Salo et Bransquel. Et en 1776 il en rendit aveu au Roi devant la juridiction d'Auray. Cet aveu présente un grand intérêt, car, il énumère avec détails les nombreuses terres et tenues du fief de Talhouet Salo.

Le troisième enfant de François Louis de Moncan, François Julien, avait hérité de Kerlois. IL décéda en son hôtel de Vannes le 24 juillet 1758 et fit inhumé le lendemain dans l'enfeu familial en l'église de Plunéret.

(I) Bransquel : Village de Plunéret, situé, environ à 3 km, à l'est de Kerplouz actuel, au bord de la rivière « Le Sal », ou rivière du Bono, affluent de la Rivière d'Auray. L'ancien manoir, très remanié, existe toujours On remarque encore quelques vestiges d'anciennes salines sur la rive du Sal.

Par testament daté du 20 septembre 1780, **Joseph Louis Hyacinthe** désigna **Joseph Pierre de Gouvello de la Cormerais**, son héritier universel. **Joseph Pierre** était fils de Paul Joseph de Gouvello de la Cormerais et de Françoise de Gouvello de Kerantré. Joseph Pierre de Gouvello était le petit neveu de Joseph Louis Marin de Moncan. De lointains cousins(1) de Marie Jeanne des Trois Valais, prétendaient que l'héritage de Joseph Louis, leur revenait de plein droit, car celui-ci, décédé à Paris le 22 mai 1781, était sans héritiers. Ils intentèrent un procès et furent déboutés de leurs prétentions et la Seigneurie des Marin de Moncan revint de nouveau à l'ancienne famille des Gouvello. en la personne de Joseph Pierre de Gouvello.

En 1788, **Joseph Pierre de Gouvello** épousa **Anne Amélie Picot de Dampierre** originaire de Champagne. Elle appartenait à une vieille famille d'officiers des armées royales. Lors de la Révolution de 1789, Paul Joseph de Gouvello et son fils Joseph Pierre émigrèrent en Angleterre. Anne Amélie resta au pays et séjourna probablement dans l'une des possessions de la famille, sans doute à Kerantré en Crac'h. ?

Le domaine du Salo ainsi que les multiples tenues de la seigneurie furent confisqués et mis en vente comme biens nationaux en 1796 et 1798. Mais quel fut l'acheteur ? Aussi étonnant que cela paraisse, ce fut Anne Amélie de Dampierre elle-même, qui racheta ses « *ci-devant* » propriétés, bien qu'elle fut suspecte de « *délit de parenté* » avec des émigrés, son mari et son beau-père..

Un minutieux compte-rendu de ces opérations de rachat énumère les noms des **104** propriétés, fermes, tenues ou maisons confisquées. **75** de ces possessions, furent rachetées par « Dame Gouvello » et sont soigneusement répertoriés avec dates, localisations, et montants des rachats et identité de l'acheteur.(2)

Ci-dessous un court extrait du compte rendu du rachat de ses terres par « Dame Gouvello »(3)

tenue de terre à Kerantré-boguello	Crac'h	30200	Dame Gouvello
tenue à Koubibay	Crac'h	16100	Id
Id à Kigellay	Id	18100	.
Id à Kruant	Id	16100	.
Id à K'Quel	Crac'h	26100	.
supplémentaire de Salo	Plunévet	300,000	.

Quelques exemples des montants déboursés par Madame de Gouvello : Kerantré 902 300 Livres – Pourpris et Métairie du Salo : 300 000 livres -- Prestevel : 50 000 L -- Kerendeven : 81 000 L ... Il semble que les sommes déboursées par Mme de Gouvello s'élevèrent à plusieurs centaines de milliers de Livres !

(1) AD56 B 2083

(2) AD56 B 1703

(3) A remarquer l'emploi du « K barré » mis pour le préfixe « Ker » Cette graphie typiquement bretonne fut interdite dans les documents administratifs par une décision de Conseil d'Etat vers 1895..

Y a-t-il une explication possible à cette tolérance des comites révolutionnaires ? Mme Picot de Dampierre avait un frère, Auguste Picot de Dampierre, qui après avoir servi dans les armées royales, s'était retiré sur ses domaines à la suite, semble-t-il d'une vexation humiliante subie à la cour du Roi Louis XVI. Il reprit du service dans les armées révolutionnaires. Devenu Général des Armées du Nord et des Ardennes, il fut mortellement blessé à la bataille de Raismes, près de Valenciennes, en 1793. De plus, Achille de Dampierre, fils d'Auguste, et neveu d'Anne Amélie, était lui aussi Général de l'armée des Antilles, et mourut à St Domingue en 1802.

On peut donc supposer que ces références patriotiques valurent à Mme de Gouvello la mansuétude des comités révolutionnaires. !

Anne Amélie Picot de Dampierre décéda le 12 janvier 1848 à Kérantré, Paul de Gouvello le 26 février 1811, et son fils Joseph Pierre le 6 juillet 1812, tous trois à Kérantré. Arthur le fils de Joseph Pierre mourut à Paris le 1^o juin 1825, il était officier supérieur dans les Gardes du Corps du Roi. Les deux enfants d'Arthur, décédèrent en bas-âge, et Henriette, la sœur de Joseph Pierre, qui était chanoinesse s'éteignit à Kérantré en 1871. Il semble que cette branche de la famille de Kérantré disparut avec Henriette.

On ne sait avec précision ce que devint le fief du Salo cette époque ? Probablement un certain nombre de mouvances achetées comme bien nationaux restèrent à leurs nouveaux propriétaires. Amélie, grâce à ses rachats, avait réussi sans doute à reconstituer le domaine autour immédiat du Salo, du moins en partie. Une grande parcelle appelée « Douar er sablen », appartenait à Henriette de Gouvello, qui la légua à Henri d'Aboville et à son épouse Jeanne de Gouvello de Keryaval.

En 1853, l'acquéreur du Salo fut **Henry Talbot** qui habitait dans le château de Pont Sal en Plougoumelen. L'inventaire (1), établi en 1858 après le décès en 1857 d'Henry, énumère la liste de ses biens dont « *la métairie du Salo en Plunéret, avec la construction commencée par le défunt* » et mentionne effectivement « *l'acquisition du Salo par acte du notaire Humphry (2) le 30 mars 1853* ».

Jean Charles Talbot, un des enfants de Henry, hérita du Salo et du manoir en 1858. Il décéda le 24 mars 1882 et fut inhumé dans le cimetière de Plunéret. Sa fille aînée, Hélène alors domiciliée en Algérie, obtint, contre l'avis de sa mère et de sa sœur mineure Marie Madeleine, la mise en adjudication du domaine, auprès du tribunal de Lorient.

Le **Marquis de Durfort Civrac de Lorge**, domicilié à La Ferté St Cyr (*Loir et Cher*), se porta acquéreur des constructions et des terres du Salo en 1882. Il agrandit le Salo en 1900 en achetant la métairie de Kerplouz. En 1911 il échangea une mouvance qu'il possédait sur Plunéret contre une grande parcelle dite « Douar er Sablen » A la suite de ces opérations le Salo s'appela **KERPLOUZ** et son territoire atteignit la superficie de 33 ha 79 ca.

Ce fut en 1936 que Kerplouz fut acheté par la **Société du Likès**, représentant la Congrégation des Frères. Aujourd'hui, Kerplouz appartient à la **Fondation de la Salle** qui a fait suite à la Société le Likès.

(1) AD56 Q 3164 (2) Humphry : notaire et maire d'Auray

(3) AD56, 6 E 20078 et 6 E 20084.

LE DOMAINE DE TALHOUET-SALO

Après avoir fait connaissance avec les divers possesseurs du Salo, nous allons examiner le domaine lui-même et son évolution au cours des années.

LE FIEF DU SALO SES DEPENDANCES

Le domaine du Salo aux 15^e, 16^e, 17^e et 18^e siècles était relativement dispersé. Une douzaine d'aveux, de 1420 à 1776, nous donnent des renseignements précis sur l'ensemble des mouvances qui dépendaient du Salo.

Outre le Château du Salo, « *ses dépendances avec ses jardins, son colombier, bois et autres pourpris (1)* », quelques métairies se trouvaient aux environs immédiats du château : d'abord celle dite « *du lieu de Talhouet* », ensuite les limitrophes telles les métairies de Kerplouz,(2) de Kerandevin, de Prestevel, de Kerfréant, etc..

Ajoutons encore d'autres mouvances plus éloignées du Salo telles le moulin de Hurtaut dit « *moulin à blé et à draps* », sur la rivière d'Auray, le hameau de Talhouet et son moulin à vent sur la paroisse de Brech, le château de Kerispert et son autre moulin à vent dressé sur un champ de la tenue de Prestevel, (appelé encore aujourd'hui « *Champ du moulin* »). Le moulin de Hurtaut n'existe plus, il est noyé dans la retenue d'eau alimentant l'usine de traitement des eaux sur le Loch.

Lors de l'aveu, de 1776, le dernier avant la révolution de 1789, le châtelain, « *Messire Louis, Joseph, Hyacinthe Seigneur de Marin de Moncan, Seigneur de Moncan, Seigneur de Talhouet Salo, Seigneur de Bransquel et autres lieux...* ». déclare 22 tenues sur Plunéret et ajoute : « *il y avait encore 51 maisons, tenues et métairies, de cette paroisse dont les Seigneurs de Tahlouet Salo et de Bransquel avaient la proche seigneurie, fief et obéissance, foy, hommage, lots et vente, rachats et autres droits et devoirs seigneuriaux et féodaux* » .

Le domaine comprenait encore des tenues sur Pluvigner, Brech, Ploemel, Plouharnel, Plumergat, Baden, Locmariaquer, Erdeven et Crach. Le fief devait compter une bonne centaine de petites tenues, et métairies, dont un bon nombre sous le régime du fermage à domaine congéable.(2)

Le hameau de Bransquel en Plunéret, fut rattaché au Salo en 1679 à la suite d'un achat que fit René Marin de Moncan, aux héritiers de l'ancien Seigneur Sébastien de Rosmadec, seigneur du Plessis Josso.

(1) Pourpris, terme de l'ancien français signifiant maison, demeure, enclos.

(2) Avant 1900, Kerplouz désignait une métairie située à environ 1 km au nord du Salo, et que l'on appela par la suite « a Maison Rouge »

(3) Dans ce type de fermage le propriétaire foncier possède les terres et les arbres «nobles» Le fermier ou domanier, ou édificier, est propriétaire des bâtiments et de tout le résultat de son travail : récoltes, cheptel, talus, améliorations apportées à la ferme, arbres « non nobles » ...Il peut transmettre cet héritage, de préférence à son plus jeune fils. Ce fermage à domaine congéable était pratiqué surtout au Sud Bretagne, du Finistère à la région d'Auray, où il a perduré jusque vers les années 1970. C'était une pratique courante du droit coutumier breton avec de très nombreuses variantes locales .



Vieille chaumière à Kersalé qui aurait autrefois abrité des lépreux. Disparue vers 1910. Dessin et légende de Mr H. du Halgouet

Au nombre des nombreuses dépendances du Salo, il faut aussi mentionner la maladrerie ou léproserie de Kersalé qui dépendait pour partie du Salo et pour partie de la juridiction de l'évêque de Vannes au temporel comme au spirituel. Chaque lépreux devait payer par année deux deniers au Seigneur du Salo, et quand l'évêque de Vannes visitait la paroisse de Pluneret, chaque cordier, comme on les appelait également, lui était redevable d'une livre de chanvre ou d'un sol. Leur principal travail et sans doute, leur unique source de revenus, consistait en la fabrication de cordes, pour lesquelles le port très prospère de St Goustan, aux 16^e, 17^e siècles, devait être un débouché intéressant.

Une rue de la Corderie et une ruelle de la Corderie existent encore à Saint Goustan. Le cadastre napoléonien relève sur la rive droite de la Rivière d'Auray, exactement en face de Kerplouz un lieu dit Kercoquin dont le nom aurait un rapport avec les Kakous ou lépreux

LE DROIT DE JUSTICE.

Le fief du Salo avait droit de basse, moyenne et haute justice sur les personnes qui dépendaient du fief La justice était rendue par les huissiers de la seigneurie, dans un local appelé « audience » situé dans les halles de la ville d'Auray(1). Ce droit de rendre la justice, que possédaient les Seigneurs les plus importants était l'un des droits auxquels ils tenaient le plus. A ce titre, la seigneurie du Salo avait fait ériger un gibet, appelé aussi bois de justice ou encore fourches patibulaires, près du château de Kerispert dans une parcelle encore dénommée «*lande de justice*» sur les terres de Prestevel. De même, au bourg de Plunéret était érigé un cep à collier, le pilori. Le pilori était un poteau muni d'un carcan, un collier, qui servait à immobiliser un condamné et ainsi l'exposer face à la population.

Il semble que le seul fait de posséder pilori et fourches patibulaires n'était qu'un droit honorifique toléré, mais qui comblait l'amour-propre du Seigneur et donnait une certaine renommée à son fief. Les peines capitales étaient du pouvoir ducal ou royal.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU SEIGNEUR

Toute seigneurie avait des obligations, et des devoirs vis à vis du duc de Bretagne et plus tard du Roi .

*» Est à savoir qu'il est dû de **rente** pour chacun an sur les héritages et terres , en ladite paroisse de Plunéret , savoir : à mon dit souverain Seigneur par la main du châtelain de la Seigneurie de Largouet, 13 sous et un pot de vin et 15 caignardes de blé par mi-froment, mi seigle .par la main du sergent féodé de la paroisse de Pluneret à 9 sols 6 deniers obole ; par la main du sergent féodé de Crach à 5 sols..... » cité par H. du Halgouet*

En plus des contributions dues au Duc ou au Roi, le seigneur de Talhouet était redevable au Prieur d'Auray d'une perrée (1) de froment et d'une perrée de seigle, et à l'Abbesse de l'Abbaye N.D. de la Joye près d'Hennebont de dix caignades de blé, mi-froment mi-seigle.

(1) Ces anciennes halles ont été démolies en 1905.

(2) Unité de mesure. La perrée d'Auray, valait 225 livres pour le froment, soit 119.492 kg, et 200 livres soit 97,90 Kg pour le seigle. La contenance devait être sans doute 145 à 147 litres (155 pintes) pour le froment et 137 à 138 litres pour le seigle (145 pintes). La perrée caignarde contenait les trois quarts de la perrée riscle ou pleine à ras bords. Etienne Bataille dans : « **De part le Roy et la justice** »

DRAME A TALHOUET SALO – L'ANCIEN CHATEAU

La fin du 16^e siècle fut marquée par la guerre de la Ligue, cette guerre à la fois civile, religieuse, politique, provoquée par des rivalités entre grands seigneurs dans l'ambiance de l'arrivée au trône de France de Henry IV. Auray, de part sa position stratégique (1), eut particulièrement à souffrir de brigandages. Le Salo fut attaqué par des « royaux », en principe du parti du roi, qui y commirent des destructions qui sont relatées dans les aveux de 1604 et 1636 : « René de Callon appartenant à la religion réformée le propriétaire lors d'icelle est enlevé de nuit et mis à mort, le château est entièrement rasé, les titres seigneuriaux pillés et brûlés ; les bois de décorations ruinés... » .

La tradition rapporte que le meurtre eut lieu sur le chemin St Goustan -Le Bono, aujourd'hui un chemin délaissé. Une croix fut érigée sur le lieu présumé du drame. De peur quelle ne fût englobée dans l'emprise de la future voie expresse, il fut décidé de la déplacer et de l'ériger à l'extrémité de la petite digue séparant les deux étangs sur Kerplouz.

Le travail mené à bien le 14 mars 1986 par les élèves de la classe de BEP Espaces Verts qui la remontèrent dans un petit espace paysager qu'ils aménagèrent. Cette petite croix était connue des anciens Gustannais sous le nom de Groez Ver, ou Croix du Huguenot, ou même Croix de César. Le fût de section octogonale, inséré dans un socle massif en granit, mesure environ 90 cm, avec une effigie du Christ en très léger relief.

Qu'est devenu cet ancien château
L'aveu de 1636 précise que le château «est dans dans un état délabré et inhabitable »

Il restera tel que les incendiaires l'avaient abandonné, durant de longues années..



Il n'existe pas de traces de ces ruines à part à part cette porte ogivale dans un pan de vieux mur. Cette porte nous permet cependant de situer l'emplacement du château

Les successeurs de Jean de Callon, Jean de Marin de Moncan et Françoise De Gouvello, ne pouvant habiter au Salo, vont donc séjourner dans le manoir de Moncan sur les hauteurs de la rive droite du Loch. Les de Marin resteront propriétaires de Talhouet Salo jusqu'en 1781, date à laquelle, de nouveau, un certain De Gouvello, neveu du dernier de Moncan en deviendra le possesseur.

(1) Appelés à l'aide par le Duc de Mercœur, les Espagnols débarquèrent sur les côtes sud de Bretagne. Profitant de l'occasion, Philippe II, Roi d'Espagne aurait bien voulu établir sa fille, l'Infante Isabelle, Duchesse de Bretagne. Elle était en effet la petite-fille d'Anne de Bretagne .

LE CONTROLEUR AMBULANT DU ROI

Nous avons vu plus haut que le châtelain du Salo, René de Moncan avait acheté en 1679 le hameau de Bransquel en Pluneret, aux enfants de Sébastien de Rosmadec. Bransquel, qui comprenait seulement un modeste manoir et deux petites tenues, était si insignifiant que les Marin de Moncan, se mirent en tête de vouloir créer un nouveau fief. Ils entreprirent donc d'annexer au domaine de Bransquel des terres et villages surtout à Plunéret et à Keranna, ce qui leur aurait permis de créer de toutes pièces un nouveau fief. Ils s'empressèrent d'ériger au village de Keranna un pilori couronné de leurs armes, symbole de leur autorité et tout cela sans déclaration ni contrôle

Quelles furent les raisons pour lesquelles les Moncan osèrent ces annexions illégales ? Peut être voulaient-ils simplement agrandir leur fief du Salo, ou peut être pouvoir tirer parti des abondantes ressources amenées par les nombreux pèlerins qui fréquentaient Ste Anne ?

Les terres de Keranna étaient du domaine royal ! Les autorités de la Juridiction d'Auray furent alertées et un contrôleur, « Contrôleur ambulant du Roi », le Sieur Loret, est mandaté, en 1778, pour examiner les droits des Marin de Moncan sur les terres qu'ils possédaient ou prétendaient posséder. Il entreprit l'examen minutieux de l'aveu qu'avait produit Louis Joseph de Marin de Moncan en 1776

Ci-dessous un exemple de la manière dont les Moncan procédaient pour s'annexer des nouvelles mouvances. Le texte concerne le village de Brégouharne en Brec'h.

Extrait du procès-verbal (1) du contrôleur Loret

De toutes ces tenues on ne peut accorder au fief de Talhouet Sallo que ce que M. de Moncan justifiera par actes authentiques de service lui appartenir de nouveau, attendu qu'il augmente toujours le nombre de ses tenues à ce village; par son aveu de 1606 il se prétendait que trois ou quatre, par celui de 1680 le nombre en fut porté à six et par celui-ci il est encore augmenté jusqu'à huit, qu'il fasse connoître les causes de cette multiplication sans quoi il doit être réduit au nombre porté sur les anciens aveux et en donner la consistance par tenant et aboutissant.

Transcription ; De toutes ces tenues on ne peut accorder au fief de Talhouet Sallo que ce que M. de Moncan justifiera par actes authentiques de service lui appartenir de nouveau, attendu qu'il augmente toujours le nombre de ses tenues à ce village ; par son aveu de 1606 il ... prétendait que trois ou quatre, par celui de 1680 le nombre est porté à six, et par celui-ci il est encore augmenté jusqu'à huit, qu'il fasse connoître les causes de cette multiplication sans quoi il doit être réduit au nombre porté sur les anciens aveux et en donner la consistance par tenant et aboutissant. ...

Le contrôleur Loret est catégorique : (1) « Nous ne pouvons dissimuler combien Mr de Moncan a cherché de tout temps à y porter atteinte – (au domaine royal) -- tant en créant un fief inconnu au manoir de Bransquel, qu'en efforts pour augmenter encore celui de Talhouet Salo au détriment des proches mouvances de sa Majesté », et Loret continue : « Quant au fief de Bransquel prétendu par Mr de Moncan avoir droit... nous commencerons par observer qu'il a pris son origine dans l'aveu du 28 février 1540 rendu au Roi sans qu'il y paraisse de sentence de réception d'icelui .. il paroît que Mr de Rosmadec s'était servi pour le composer d'un prétendu compte rendu du 19 septembre 1454... »

Il semble même, d'après ce texte que le fief de Bransquel n'avait pas d'existence légale aux yeux de l'administration royale. (1) ADM B1789

Le Sieur Loret et ses collègues contrôleurs examinèrent attentivement les titres de propriété. non seulement pour les terres en litige, mais encore pour toutes les possessions du fief de Talhouet Salo, un travail d'autant plus fastidieux que le chartier, c'est à dire l'ensemble des titres de propriété du fief du Salo, avait brûlé dans l'incendie de 1597 : Mais Loret s'était procuré les « doubles » des anciens aveux archivés au parlement de Rennes . Dans l'estimation de la validité des droits, réels ou supposés Loret appliqua la règle adoptée par les juristes de l'époque, en conformité avec la « Très Ancienne Coutume de Bretagne » datant du 14^e siècle. qui stipulait .

« Les plus anciennes inféodations 'c'est à dire les aveux les plus anciens, font foi et dans le cas d'aveu, c'est au déclarant à produire ses preuves »

Le fief de Bransquel est déclaré « *imaginaire* », d'autant que l'aveu déclaratif de 1540 rendu par les Rosmadec ne fut pas enregistré par les procureurs d'Auray : « *Que le seigneur de Moncan soit condamné d'enlever et faire abattre les fourches patibulaires et le moulin de Kerisper sur une terre de Prestevel, et le cep à collier planté au bourg de Plunéret ainsi que celui qu'il a fait planter tout récemment au bourg de Ste Anne comme Seigneur de Bransquel, qu'il ne peut prétendre avoir par aucun titre, Et en outre être condamné à rendre et restituer au domaine du Roy tous les droits casuels quelconques qu'il peut avoir touchés de son prétendu fief* »

Le procureur et les officiers de la Sénéchaussée d'Auray adoptèrent les conclusions du Contrôleur Loret . La restitution des sommes et des biens indûment acquis dut être douloureuse pour le châtelain du Salo :.

LE MANOIR ACTUEL . HENRY TALBOT

Le constructeur de ce manoir fut **Henry Talbot** qui acheta Talhouet Salo en 1853.

La famille de H.Talbot était une très ancienne famille du Béarn, Les De Lucadou, émigrèrent, pour une partie en Angleterre et pour une autre en Allemagne dans la Forêt Noire.

Henry naquit à Londres en 1801, son père lui donna le nom de Talbot, sans doute celui de sa mère. Henry fit ses études à Oxford de 1818 à 1823. A sa sortie d'Oxford, dès 1824, il partit pour la France, probablement doté d'une confortable fortune. Et le 18 mai 1825 il se maria, dans l'ambassade anglaise à Paris, avec Marie Madeleine Marcelline Le Baillif.



HENRY TALBOT



Blason de la Famille de LUCADOU, sur le manoir de Pontsal en Plougoumelen

Marie Madeleine Marcelline était née le 18 juin 1804 à Brest où son père, officier, attendait l'ordre d'embarquer avec un fort contingent de troupes pour envahir l'Angleterre et se joindre au gros de l'armée qui était stationnée au Camp de Boulogne Il paraît que les soldats étaient enthousiastes mais les marins étaient beaucoup moins !

Le colonel le Baillif eut une carrière remarquable comme soldat de Napoléon. Il fut fait Officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Lesouto lors de la campagne de Russie. Sa nomination au grade de colonel lui fut remise dans le Palais du Kremlin à Moscou. (Mémoires du Colonel Le Baillif)

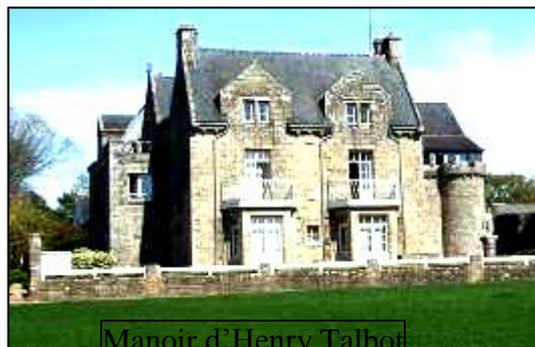
Le couple Talbot s'installa à Saint Prix dans le Val d'Oise . Leur premier enfant, Henri, naquit en 1826 . Entre temps, Henry avait acheté un château entouré de 400 ha de terres et de bois appelé Beau Désert dans la commune d'**Ouzouer sur Trézée** dans le Loiret (45).

Dans les différents actes de naissance de ses enfants il est qualifié de rentier ,ainsi que sa femme qui pourtant avant son mariage ne vivait que de secours quémandés auprès du ministère de la guerre, son père, le colonel étant mort dans la dans la pauvreté.

A Ouzouer, le couple aura 6 autres enfants . Henri vit en gentleman-farmer, se livre à la chasse à courre, administre son domaine, y fait tracer des routes, fait défricher des terres pour les paysans du voisinage, participe au conseil d'administration du Canal de Briare. Il devint sans doute une personnalité influente dans la région. D'ailleurs à Briare une rue porte toujours son nom.

Après un séjour de 13 ans à Ouzouer, Henry vend Beau Désert et arrive à **Pont-Sal en Plougoumelen** en 1839, entreprend la construction du château actuel, dans lequel naissent trois autres enfants ce qui lui fait une famille de dix.

Il semble qu' Henry avait amorcé la construction du manoir en 1853 et ne put en profiter que peu de temps. Le manoir ne présente aucun caractère particulier sinon la présence de deux bow-windows, rappelant le style architectural anglais.



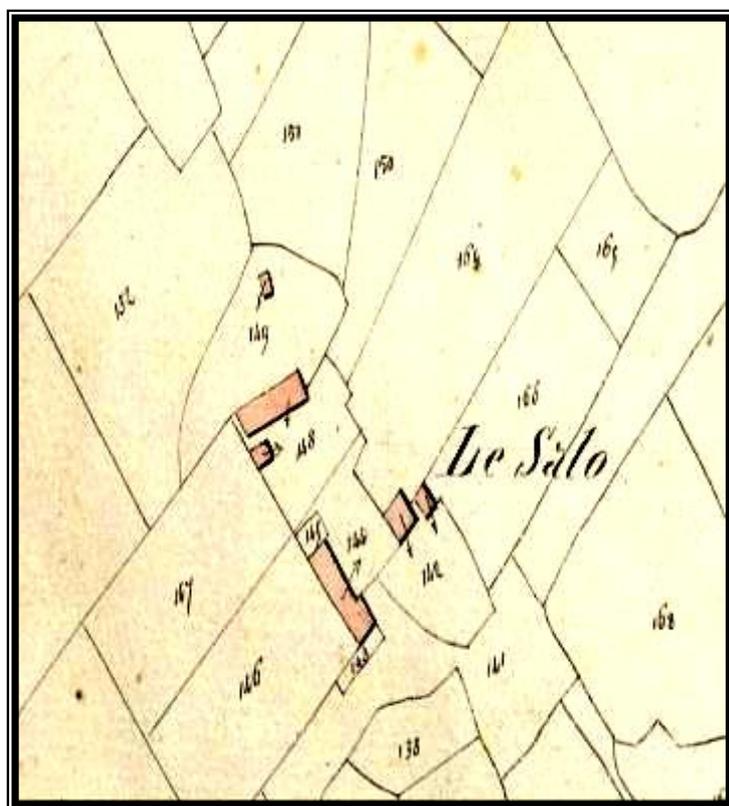
Manoir d'Henry Talbot



Une pierre en forme de blason dans la façade, porte les lettres H.T. et la date de 1855, année repère dans la construction du manoir. Des matériaux provenant de l'ancien château ont été réemployés dans cette nouvelle construction ; ainsi la porte d'entrée, et une petite tourelle faite de pavés bien usés.

En 1857, Henry sollicita un passeport pour lui et sa fille Hélène, dans l'intention se rendre en Angleterre pour un séjour de deux mois. Et c'est dans son pays natal qu'il décéda le 28 juin 1857, dans le manoir de West Hall, paroisse de Folke dans le comté du Dorset.

Ci contre, un extrait du cadastre napoléonien d'Auray, levé vers **1833**. C est ce qu'Henry Talbot découvrit lors de sa première visite au du Salo : une simple ferme . Aujourd'hui ne subsistent de ces chaumières que la 149, devenue après maintes et maintes transformations le secrétariat du Lycée, et la longère 148 aménagée en habitation. Les autres bâtiments n'existent plus.. Le Château devait se trouver au sud de la parcelle 164 . Quand au manoir actuel il sera édifié vers 1855 sur le coin ouest de la parcelle 147.



Le 3^o enfant de Henry, **Jean Charles**, né le 11 juin 1850 à Ouzer sur Trézée hérita du Salo en 1858, avec son manoir tout neuf. Au cours des années 1870, 1871 et 1875 (3) Jean Charles racheta à ses frères et sœurs, différentes parcelles proches du manoir dont ils avaient héritées. Par contre, il vendit d'autres tenues situées sur des communes éloignées, telle une grande maison d'habitation désignée sous le nom de « *caserne* » sur la presqu'île du Blair en Baden, Sans doute voulait-il faire du Salo un domaine d'un seul tenant, comme l'avait déjà tenté Amélie de Gouvello par son opération de rachat des biens nationaux.

Dans les actes de naissance de ses deux filles, Hélène née le 7 janvier 1863 et Marie Magdeleine née le 24 septembre 1865 à Plunéret, Jean Charles est dit cultivateur et sa femme, Elisabeth Dévereux, de nationalité Irlandaise, est qualifiée de rentière. Jean Charles mourut le 24 mars 1882 et fut inhumé à Plunéret.

Au décès de Jean Charles, sa fille aînée, Hélène, mariée à Henri Louis Josset, habitant à Chéraïd en Algérie où son mari était fonctionnaire local désirait sans doute entrer en possession de son héritage, intenta une action devant le tribunal civil de Lorient à l'encontre de sa mère et de sa sœur Marie Magdeleine encore mineure. Le tribunal prononça le 17 décembre 1884 une ordonnance d'adjudication sur licitation

LA FAMILLE de DURFORT CIVRAC DE LORGE

L'adjudicataire fut Monsieur le Marquis Emeric de Durfort Civrac de Lorge, qui habitait à La Ferté St Cyr (Loiret). La signature eut lieu le 7 mars 1885 pour la somme de 124 229 Francs.

Le Marquis de Durfort entreprit d'agrandir son domaine par l'achat le 12 octobre 1900 de la petite ferme appelée Kerplouz, située au nord du Salo, appartenant à Mme Hervé,. Ce fut sans doute en cette occasion que le domaine entier prit le nom de **KERPLOUZ**

L'acquisition en 1911 de la parcelle dite « Douar er Sablen », d'une contenance d'1 ha 79 ares, fut réalisée grâce à un échange avec le Marquis de Gouvello, propriétaire foncier. Le « bénéficiaire », Joseph Le Labousse, proche voisin de Kerplouz, perçut la somme de 476 francs. La superficie de Kerplouz atteignit alors les 33 ha 79 ca.



Le Marquis Emeric de Durfort

Proche du manoir fut édifïée une petite chapelle dont les vitraux sont de 1894., Le menuisier voulut laisser une trace de son passage par l'inscription gravée sur la porte: « *Fait à la Ferté St Cyr en 1894. Baudry* »

En 1893 débuta un nouvel agrandissement du manoir par la construction du « Pavillon » et de la galerie qui le relie à la chapelle. Tous ces travaux furent supervisés par Estève Bailly, qui en laissa un remarquable compte rendu.

Le séjour des Durfort à Kerplouz fut de 40 ans. Le dernier des Durfort, présent à Kerplouz fut Louis Emeric Marquis de Durfort qui décéda en 1928 à la Ferté St Cyr, dans son château familial.



**Le «Pavillon», sa tourelle et la chapelle
Œuvres de Eusèbe Bailly**

CONCLUSION : KERPLOUZ AUJOURD'HUI.

Au départ de la famille des Durfort, une nouvelle ère va s'ouvrir pour Kerplouz, en rupture complète avec les siècles précédents.

Le domaine fut acquis en 1936 par la Société le Likes, représentant la Congrégation des Frères, pour la somme de 250 000 francs de l'époque. Aujourd'hui la propriété appartient à la Fondation De La Salle. Le manoir ne semblait pas avoir été habité après le départ du marquis de Durfort. Quand les Frères sont arrivés ils ont trouvé le manoir en très mauvais état spécialement les toitures. L'ensemble de la propriété comprenait 106 parcelles, (*landes sapins, prés, herbiers, futaies, pâtures, taillis, courtils....*), dont seulement 5 classées comme « terres » d'une contenance de 3ha 20ca, dans la matrice cadastrale. L'ensemble était à l'abandon à part quelques hectares loués à un fermier, Mr Fingeant..

Quelques Frères rapatriés de Guernesey modernisèrent Kerplouz à l'image de la ferme qu'ils avaient exploitée dans l'île. D'année en année, Kerplouz fut réhabilité, tant le manoir que les terres, et à partir de 1940 la propriété et la manoir purent accueillir successivement un noviciat, un juvénat, un centre de cours postsecondaires agricoles. Ce cours postsecondaire destiné aux jeunes quittant l'école à 12-14 ans pour le monde du travail, est devenu progressivement le prospère Lycée Horticole d'aujourd'hui.. Pour recevoir une population scolaire, (élèves, apprentis et les adultes en formation), toujours plus nombreuse, année après année (750 environ en 2010), les bâtiments sortirent régulièrement de terre à partir de 1975.

Le territoire de Kerplouz, comprend aujourd'hui trois entités cohabitant dans la meilleure entente : **Le Lycée Horticole bien connu, une communauté de Frères des Ecoles Chrétiennes (FEC), qui occupe la manoir, la Station Expérimentale Légumière de la Chambre d'agriculture du Morbihan.**

Sources :

Textes de MM. Frelaut, H. du Halgouet,

L'ouvrage « Familles de Pluneret », extrait.

Archives Départementales du Morbihan: AD56 :

B 1789, B 1703, B 2083, Q 18, 6 E 20078, E 6 20084.....

Documents sur H.Talbot et le Marquis de Durfort communiqués par

Mr Bardet de Pontsal

Mr Gauttier de StMalo, descendant de H.Talbot par son dernier jils

. Mr C. Mauffret de Nantes, arrière petit fils d'Esteve Bailly

Kerplouz Mai 2011.